



**Direction départementale  
des territoires et de la mer du Nord**

**TIR DU SANGLIER  
DECLARATION D'INTERVENTION**

Mme, M. ...., lieutenant de l'ouvrier  
(Tél. : ..... courriel : .....@.....)  
interviendra, conformément aux dispositions de l'arrêté du 31 mars 2017, sur demande des agriculteurs et  
après visa du Maire, sur les territoires et aux dates ci-dessous précisés.

Commune	Lieu-dit	Agriculteur demandeur	Date Visa Mairie	Date d'intervention

Observations :

A , le